

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 22 mai 2023 à 19h00
BONGHEAT

PROCES VERBAL

Sommaire

1. Désignation d'un secrétaire de séance et validation du PV précédent.....	1
2. Attributions de subventions.....	2
3. Transitions.....	3
4. Fabrique des transitions.....	5
5. Culture.....	6
6. Tourisme et patrimoine.....	9
7. Mobilités.....	9
8. Économie.....	11
9. Finances.....	11
10. Questions diverses.....	12

Pièce jointe : Procès-verbal du conseil communautaire précédent (dans l'espace collaboratif ce document se trouve dans le dossier dédié à cette réunion)

Titulaires Présents (55)	33	60,00 %
Suppléants avec droit de vote	1	
pouvoirs	8	
nombres de votants	42	76,36 %
Suppléants sans droit de vote	4	

Présence des délégués par commune (en grisé les suppléants) / P : Présent – E : Excusé

BEAUREGARD L'EVEQUE	Patricia BUSSIERE	P	ESTANDEUIL	TRAVERS Jean-Michel	P	REIGNAT	Janick DERRIEN	P
	Bruno BISSON	P		Frédéric POYET			Franck DROUIN	
BILLOM	Patricia FAFOURNOUX	E	FAYET LE CHATEAU	Bruno VALLADIER	P	ST DIER D'AUVERGNE	Nathalie SESSA	P
	Jean Michel CHARLAT	P		Michelle STEINERT	P			
	Nathalie MARIN	E	GLAINE MONTAIGUT	Nathalie VACHIAS	P	ST JEAN DES OLLIERES	Karine JONCOUX	P
	Pierrick BELLAT	E		Cyrille BRECHARD	P		Paul COURTOT	
	Céline AUGER	E	ISSERTEAUX	Jean-Claude BATISSON	P	ST JULIEN DE COPPEL	Dominique VAURIS	P
	Daniel DUMAS	E		Roger BOURDOULEIX			Patrick CHAVAROT	P
	Sylvie DUCATTEAU	P	MAUZUN	Christiane TAILLANDIER	P	ST BONNET LES ALLIER	Myriam BLANZAT LERNOULD	P
	Jean-Pascal BLACHE	E		Sandrine IZAMBART	P		Emeric DECOMBE	
BONGHEAT	Karelle TREVIS	P	MONTMORIN	Gérard GUILLAUME	P	TREZIOUX	Maryse TARRIT	
	Denis MAUTRET	E		Eric PIREYRE	P		Hubert CHEMINAT	P
	Lydie GARINO	P	MUR-SUR-ALLIER	Jean DELAUGERRE	E	VASSEL	Michel DEGOILLE	
	Christian CHALARD	P		Florence JOUVE	E		Françoise BERNARD	P
BOUZEL	Suzanne DELARBRE	P	MUR-SUR-ALLIER	Jean-Marc LAVIGNE	E	VERTAIZON	Nicolas JAFFEUX	
	Daniel RAVOUX	P		Danielle RANCY	E		Jean-Jacques CAVALIERE	P
CHAS	Bernadette DUTHEIL	E	NEUVILLE	Louis PEREIRA	E	VERTAIZON	Catherine SOU-AH-Y	E
	Joseph BELGARDE	P		Martine VAQUIER	P		Robert BODEVIN	P
CHAURIAT	Maurice DESCHAMPS	E	NEUVILLE	René LEMERLE	E	VERTAIZON	Nathalie DOS SANTOS	
	Nicole NENOT	P		Jérôme PIREYRE	P		Cyril GONZALEZ	P
EGLISENEUVE PRES BILLOM	Guy MAILLARD	E	PERIGNAT ALLIER	Jean-Yves GRIVET	E	VERTAIZON	Amalia QUINTON	E
	Daniel SALLÉS	P		Jean-Pierre BUCHE	P			
ESPIRAT	Nadège TOURNEBIZE	P	PERIGNAT ALLIER	Virginie VINATIER	P			
	Marie-France CHOFFRUT			Fanny BLANC				
	Sébastien MAFFI							

Ont donné pouvoir : Patricia FAFOURNOUX à Patricia BUSSIERE – Nathalie MARIN à Sylvie DUCATTEAU – Pierrick BELLAT à Karelle TREVIS – Daniel DUMAS à Dominique VAURIS - Louis PEREIRA à Martine VAQUIER – René LEMERLE à Nicole NENOT – Danielle RANCY à Gérard GUILLAUME – Catherine SOU-AH-Y à Jean-Jacques CAVALIERE

Départ en cours de séance : Jean-Michel CHARLAT, il a donné pouvoir à Eric PIREYRE après la délibération n°43

1. Désignation d'un secrétaire de séance et validation du PV précédent

1-1 Désignation d'un secrétaire de séance.

Jean-Jacques CAVALIERE est désigné secrétaire de séance.

1-2 Validation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Président donne lecture du procès verbal de la séance précédente (en annexe), aucune remarque n'étant fait l'assemblée l'adopte à l'unanimité.

2. Attributions de subventions

2-1 Fonds d'aide patrimoine

Rapporteur : Monsieur le Président

Des critères d'attribution ont été proposés par la commission et validés par délibérations du 9 mai 2017 et du 24 octobre 2022 :

La demande de subvention doit être déposée en amont de la manifestation pour laquelle l'aide est sollicitée

1. Associations ayant son siège sur le territoire ou initiatives communales
2. Proposer une programmation liée au patrimoine architectural et naturel local en lien avec le Pays d'Art et d'Histoire
3. Avoir des intervenants et animations référencés dans le milieu de l'architecture et du patrimoine
4. Mettre en valeur un élément du patrimoine local situé obligatoirement sur le périmètre de Billom Communauté
5. Comporter une implication locale de la (ou les) commune(s) d'accueil : financier, technique et/ou humain
6. Manifestation pouvant s'inscrire dans le devoir de Mémoire
7. Rayonner au minimum à l'échelle intercommunale ; une communication significative doit être mise en œuvre autour de l'événement
8. S'inscrire dans le cadre de la politique générale de la Communauté de Communes
9. Respecter un budget équilibré réparti entre fonds propres, fonds privés et fonds publics.

Les projets doivent répondre à un minimum de 5 critères sur les 9 pour être retenus. Aucun critère n'est rédhibitoire et ils ne sont pas classés par ordre de priorité.

Le bureau communautaire a étudié les propositions de la commission tourisme et patrimoine et soumet au conseil les avis suivants :

→ **Asev-Sit (association de sauvegarde du site de l'ancienne église) de Vertaizon pour plusieurs manifestations**

Demandée : 3200 €. Proposition de la commission : 500 € (soutien au travail de sauvegarde, d'entretien et de connaissance du site)

→ **Les champs d'ail de Billom pour le salon des villages des producteurs.**

Demandée : 1300 €. Proposition de la commission : 1000 €

L'association mène depuis un grand nombre d'année un travail de valorisation d'un produit issu d'un terroir spécifique et qui a eu des conséquences sur le développement du territoire en termes de paysages, d'économie et d'architecture. De plus, l'association a permis de labelliser l'ail rose de Billom au titre du patrimoine immatériel culinaire (seulement 12 produits).

→ **en complément** demande pour la réalisation d'un film promotionnel sur l'ail rose de Billom

Demandée : 200 €. Proposition : 200 €

→ **Patrimoine et mémoire de Pérignat pour la réalisation d'un fac-similé de la borne miliaire** présente sur la voie romaine au niveau de Pérignat.

Demandée : 300 €. Proposition de la commission : 300 €

→ **Spiracum d'Espirat pour la fête de la pierre et du vin**

Demandée : 300 €. Proposition : refusée

→ **Nexo d'Espirat (nouvelle association) pour un festival d'art numérique et patrimoine.**

Demandée : 500 €. Proposition : refusée

La commission a beaucoup discuté sur les demandes d'attribution de subvention pour des manifestations qui se déroulent dans un lieu patrimonial mais qui souvent n'ont pas de lien avec le patrimoine, l'architecture ou la politique du PAH. C'est pourquoi la commission propose de ne plus aider ce type de manifestation, qui parfois sont plus culturelles que patrimoniales à proprement dites (par exemple vide-grenier ou festival de musique dans le fort d'Espirat).

La commission s'accorde pour dire que les critères ne sont pas assez précis, et souhaite redéfinir le terme de « valorisation ». Une réflexion est donc en cours pour l'année prochaine.

A retrouver dans l'espace communautaire les différents dossiers.

L'assemblée approuve les différentes propositions.

n° délibération	votants	Pour	Contre	Abstention
36	42	42		

2-1 Solidarité Paysans

Rapporteur : Jean Jacques CAVALIERE

Solidarité Paysans En Auvergne est une association de défense et d'accompagnement des agriculteurs-rices en difficulté. Elle fait partie d'un réseau national qui se déploie depuis plus de 30 ans en France. Elle existe depuis 2005 dans le Puy-de-Dôme.

L'action de Solidarité Paysans repose sur plusieurs principes : la solidarité, le respect de la personne, actrice tout au long de la démarche pour retrouver une autonomie. L'accompagnement s'inscrit dans une approche globale des difficultés (personnelles, familiales, économiques, techniques, financières et juridiques), la confiance, la confidentialité et le maintien des fermes chaque fois que cela est possible.

L'accompagnement se déroule comme suit :

- Un diagnostic complet, comprenant les éléments de connaissance lié à la ferme (éléments comptables, descriptif détaillé de l'outil de production, environnement socio-économique), ainsi que la situation sociale et familiale de l'agriculteur-riche.
- La mise en place d'un plan d'action, son organisation, son suivi et sa clôture.

En 2022, Billom Communauté a accordé une subvention de 1500 € à l'association pour participer à la pérennité de son action et 8 agriculteurs-rices ont été accompagnés sur le territoire.

Solidarité Paysans En Auvergne sollicite à nouveau la Communauté de Communes pour un soutien financier à hauteur de 2400 € en 2023, soit 300 € par accompagnement.

L'association affirme recevoir de plus en plus d'appel de agriculteurs-rices en difficulté qui souhaitent être accompagnés. De ce fait, la Communauté de Communes propose un soutien financier triennal à l'association pour les années 2023, 2024 et 2025 en fonction du nombre d'agriculteurs-rices en difficulté (300 €/dossier) accompagnés sur le territoire sur une présentation

du bilan annuel et d'un appel de fonds accompagné du relevé d'identité bancaire de l'association. Cette participation financière sera versée avant la fin du mois d'avril « N + 1 ».

Le calendrier des paiements à venir est donc le suivant :

2023 pour les agriculteurs-rices en difficulté accompagnés en 2022 (soit 2 400 €)

2024 pour les agriculteurs-rices en difficulté accompagnés en 2023

2025 pour les agriculteurs-rices en difficulté accompagnés en 2024

ce sont les agriculteurs qui doivent faire la démarche, il convient de arrivée d'isserteux

Discussion

Bruno VALLADIER : ne faudrait-il pas prévoir un plafond au cas où il y ait une « explosion » de dossiers ?

Karine JONCOUX : de toute façon l'association n'as sans doute pas les moyens de suivre beaucoup de dossiers.

L'assemblée approuve cette proposition.

n° délibération	votants	Pour	Contre	Abstention
36	42	42		

3. Transitions

Rapporteuse : Karine JONCOUX

SOLAIRE DÔME : attribution des marchés travaux + Contrôleur technique

Solaire Dôme est un projet consistant à installer des panneaux photovoltaïques en toiture de bâtiments publics). L'électricité produite sera soit auto-consommée avec revente du surplus, soit vendue en totalité.

Rappels :

- fin 2022 : constitution du Groupement de Commande (23

communes + Billom Co) + demande de subvention au CD63 (5 000 €/ membre du GC)

- janvier 2023 : publication du marché de travaux + marché Contrôle Technique
- 02/03/2023 : visite des sites avec les entreprises candidates
- 08/03/2023 : date limite de réception des offres (CT)
- 20/03/2023 : date limite de réception des offres (travaux)
- 04/05/2023 : réunion des membres du groupement (avec travaux de 2023 à 2025) : 10 communes + Billom Co

La consultation "travaux" comporte 1 lot unique :

- base : installation de centrales photovoltaïques de 9 kWc
- option 1 : écran d'affichage des performances de l'installation
- option 2 : contrat de maintenance de 3 ans (préventive et curative)

L'Aduhme a réalisé l'analyse des offres, retrouvez le tableau de classement dans le note de synthèse du conseil.

Il est proposé de retenir l'offre de la société OHE.

Dans l'espace collaboratif retrouvez le tableau avec les montants par commune.

Classement	Nom	Note	Prix TTC*
1	SOCOTEC Construction	100	16.776,00 €
2	QUALICONSULT	81,91	21.834,00 €
3	BUREAU ALPES CONTROLES	40	45.600,00 €

La consultation "CT" comporte également 1 lot.

Il est proposé de retenir l'offre de la société SOCOTEC.

Discussion :

Monsieur le Président : des communes font partie du groupement de commandes mais n'ont pas encore de projet.

Suzanne DELARBRE : quelle sera la répartition entre les membres du cout du CT ?

Réponse apportée le 23 mai par mail : la réunion de lancement est prise en charge par la CC, le coût est ensuite réparti sous la forme d'un forfait pas

bâtiment.

L'assemblée approuve les propositions d'attributions.

n°délibération	votants	Pour	Contre	Abstention
37	42	42		

4. Fabrique des transitions

Rapporteuse : Karine JONCOUX

Renouvellement de la convention

Pour mémoire, Billom Communauté et la Régie de territoire des Deux Rives sont engagées avec le Département, au côté de 3 autres territoires (Beaumont, Chastreix et EPCI Combrailles Sioule et Morges), dans une démarche départementale « Fabrique des Transitions ».

Un premier de temps de diagnostic sensible, sous la forme d'une enquête auprès d'acteurs du territoire de Billom Co, a été réalisé à l'automne dernier par le cabinet RURENER, missionné par le CD63. Le travail, restitué le 21 novembre 2022, a permis de mettre en avant différents enjeux et recommandations pour développer l'engagement du territoire dans la transition.

Deux premiers temps de travail

- session collective avec les autres territoires engagés le 30/03 : cette rencontre a permis de clarifier les objectifs et le programme d'accompagnement de la Fabrique départementale des transitions mais aussi de créer du lien avec les autres territoires engagés
- session individuelle spécifique à Billom Communauté et la Régie de Territoire a lieu le 02/05 dernier, animée par Olivier PASTOR missionné par le CD63, plusieurs éléments ont été abordés :

- **Un thème déjà priorisé et une piste de projet**

En réponse à ce diagnostic, il est proposé par le groupe de travail Régie/Billom Co de retenir finalement le thème de l'économie circulaire.

En effet, l'économie circulaire est un sujet fédérateur pour Billom Communauté et la Régie de Territoire. Des actions existent mais auraient besoin d'être plus développées. Le volet social est également à prendre en compte, avec la notion en particulier du « bien manger, bien consommer pour tous ».

Plus précisément, après les premières sessions collectives et individuelles de l'accompagnement de la Fabrique départementale, la piste de projet qui pourrait être explorée est la **création et l'animation d'un réseau de lieux de références et expérimentations autour des transitions.**

Des lieux « centraux » pourraient être imaginés pour fédérer, soutenir et dynamiser les initiatives locales en faveur de la sobriété, autour des questions de ressources en eau, en terre, en matériaux notamment. Ce réseau permettrait une approche systémique, qui est un facteur clef pour les transitions.

De plus, ce réseau et ces lieux éventuels devront nécessiter de l'ingénierie d'animation.

Un premier focus pourrait être mis sur la question alimentaire, les circuits courts et agricole.

- **Un groupe d'acteurs à mobiliser**

Le sujet de l'économie circulaire peut aussi permettre d'associer différents acteurs du territoire et notamment plusieurs structures associatives lauréates du Budget Ecologique Citoyen du CD63 qui portent des projets sur ce thème sur le territoire.

Le club climat de Billom Communauté est aussi un support pertinent pour fédérer acteurs et citoyens autour d'un projet commun coconstruit qui répondrait à ces enjeux. D'ailleurs, la dernière réunion du club climat du 25/04 a été l'occasion d'une rencontre avec les personnes représentantes des structures lauréates du BEC et de l'appel à projet transition de Billom Co.

Ainsi, ces différents éléments semblent constituer un terreau fertile pour poursuivre et développer l'engagement de Billom Communauté et la Régie de Territoire des Deux Rives dans la démarche de Fabrique Départementale des Transitions.

Cet engagement a fait l'objet d'un courrier co-signé Billom Co et Régie de Territoire adressé au président du Département. Il s'agit notamment de renouveler la convention initiale signée pour 1 année et qui a pris fin en avril

de cette année. A ce courrier est associée une note précisant l'engagement de notre territoire, le thème retenu et la piste de projet envisagé.

L'assemblée approuve le renouvellement de la convention initiale de la Fabrique des transitions.

n° délibération	votants	Pour	Contre	Abstention
38	42	42		

A noter, les prochaines rencontres de la Fabrique des Transitions :

- 05/06 à 14h à Billom Co : rencontre du comité de pilotage
- 20/06 journée à Chastreix : deuxième session collective
- 11/07 à 13h à Billom Co : comité de pilotage préparatoire
- 11/07 à 15h à Billom Co : deuxième session individuelle (en visio) avec la Fabrique des Transitions au niveau national
- 05/09 après-midi : troisième session individuelle (en présentiel) avec Olivier PASTOR

5. Culture

Rapporteuse : Patricia BUSSIÈRE

5-1 Été culturel : demande de subvention DRAC

Chaque année les services culture et enfance jeunesse s'associent pour mettre en place une semaine de présence artistique auprès des ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) du territoire au mois de juillet.

"Larguer les amarres" le temps des vacances

Cette année nous accueillerons en résidence le collectif d'artistes "Pixel" du 24 au 28 juillet sur les Bords d'Allier à Dallet.

Les enfants des accueils de loisirs de Billom, Dallet, Vertaizon, Beauregard, Mezel et Pérignat partageront une journée entière avec eux : au programme construction de micro architectures flottantes,

installations sonores, temps d'écoute radiophonique, collectage de matériaux naturels le long de la rivière et autres surprises. Les enfants participeront à des créations originales en lien avec l'histoire des bateliers. Autour de ces animations à destination des enfants 2 temps tout public seront proposés :

Mercredi 26 juillet à 18h (tout public)

Une visite/promenade en bords d'allier sera proposée aux familles pour découvrir la faune, la flore et le fonctionnement des rivières de ce bel endroit naturel

Visite animée par Arthur Haddou (notre animateur préféré), animateur rivière à Billom Communauté

Vendredi 28 juillet à partir de 19h00 (tout public)

Visite des installations des enfants, pique nique tiré du sac, mise en illumination des installations

Venez partager cette soirée poétique les pieds dans la sable et la tête dans les étoiles

Pour un budget total de 11.350€, Billom Communauté sollicite la DRAC dans le cadre de « l'été culturel » pour une subvention de 3 500 €.

A retrouver dans l'espace collaboratif le budget de l'opération.

L'assemblée accepte le dépôt de ce dossier de demande de subvention.

n°délibération	votants	Pour	Contre	Abstention
39	42	42		

5-2 Réseau de lecture : désherbage du fonds intercommunal

Pour proposer des documents de qualité et adaptés à leurs usagers, les bibliothèques sont de manière générale amenées à effectuer régulièrement un état des lieux de leurs fonds.

Cet état des lieux s'accompagne d'un « désherbage » : un retrait de certains documents des collections. Indispensable à une gestion raisonnée, le désherbage concerne :

- les documents en mauvais état physique, dont la réparation serait impossible ou onéreuse ;
- les documents au contenu obsolète ou inexact ;
- les documents dont le nombre d'exemplaires serait devenu trop important en regard des besoins ;
- les documents trop ordinaires ;
- les documents ne correspondant pas ou plus à la demande des usagers.

L'objectif étant de proposer aux publics des collections attractives, pertinentes et actualisées.

Le réseau de lecture publique de Billom communauté développe depuis plusieurs années un **fonds intercommunal de documents** (livres et jeux principalement) destiné à compléter les fonds propres des 18 bibliothèques municipales. Il comprend à ce jour près de **15 000 documents** (13 000 livres ; 2 000 jeux, supports d'animation et autres documents), dont les plus anciens, héritage de l'ancienne CC Vallée du Jauron, figurent au catalogue depuis 2010. Environ 1 300 nouveautés par an sont acquises. **Ce fonds intercommunal n'a jamais été désherbé en profondeur.**

Les services de l'État (service Livre et lecture du ministère de la Culture, direction des affaires culturelles, Centre national du livre...) estiment à environ 10 % le taux de renouvellement annuel optimal d'une collection. **Dans le cas du fonds intercommunal, 1 300 documents (maximum) pourraient ainsi être désherbés en 2023.**

Si les documents des bibliothèques municipales appartiennent aux communes, les documents du réseau de lecture publique ressortent du domaine privé de la communauté de communes. À ce titre, une délibération du conseil communautaire autorisant le désherbage des collections et fixant la destinée des documents désherbés est souhaitable.

Une fois la procédure autorisée par le conseil communautaire, les documents retirés des collections pourront être licitement désaffectés des inventaires et détruits ou aliénés. La loi autorise d'en organiser la vente, le don ou la destruction.

Ainsi, les documents très abîmés ou au contenu obsolète ou inexact

seront systématiquement détruits. On appelle ce processus « pilonnage ».

En revanche, les documents encore corrects physiquement, mais trop ordinaires, présents en un trop grand nombre d'exemplaires ou ne correspondant plus à la demande des usagers... peuvent si la collectivité de tutelle l'autorise être donnés ou mis en vente. Ces documents n'ont plus de réelle valeur marchande, ils ont été plastifiés, étiquetés, leur aspect en est modifié.

C'est pourquoi, il est proposé

Article 1 : Le conseil de Billom communauté autorise le déclassement des documents suivants appartenant au fonds intercommunal :

- documents en mauvais état ;
- documents au contenu obsolète ou inexact ;
- documents en exemplaires multiples ;
- documents ne correspondant plus à la demande des usagers.

Une liste des ouvrages sera dressée chaque année et conservée par le service lecture publique.

Article 2 : Le conseil de Billom communauté autorise la destruction des documents en mauvais état physique ou au contenu obsolète ou inexact. Ces derniers seront de préférence recyclés.

Article 3 : Le conseil de Billom communauté autorise la vente et le don, si possible, des documents surreprésentés, trop ordinaires ou ne correspondant plus à la demande des usagers, ou à défaut leur destruction.

Article 4 : Le conseil de Billom communauté charge les agents en charge de la coordination du réseau de lecture publique de procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus.

L'assemblée accepte la proposition.

n°délégation	votants	Pour	Contre	Abstention
40	42	42		

Pour information : En parallèle, en accord avec les bibliothécaires des communes, il a été procédé à la **révision de la charte de don** commune à l'ensemble des bibliothèques du réseau (**à retrouver dans l'espace collaboratif**)

Les bibliothèques municipales reçoivent régulièrement des dons de documents provenant de particuliers, usagers ou non des bibliothèques. Ces dons ne sont pas nécessairement recevables (par ex. : pour des raisons liées au droit de prêt, les bibliothèques ne peuvent pas intégrer à leurs collections de DVD à usage privé) ni intégrables au catalogue commun (documents trop anciens, trop abîmés, trop peu qualitatifs...). Ils constituent par ailleurs un coût pour la collectivité (traitement physique, traitement informatique) qui ne se justifie qu'en fonction d'un réel intérêt. La présente charte a pour but :

- de doter les bibliothécaires d'un document leur permettant d'informer les donateurs sur les conditions d'acceptation des dons, leur démarche d'intégration dans les collections et leur réorientation éventuelle ;
- d'harmoniser les pratiques d'une bibliothèque à l'autre.

6. Tourisme et patrimoine

Rapporteur : Monsieur le Président

6-1 Topo-guide de randonnée

Le topo-guide de Billom Communauté est quasiment épuisé (il reste à ce jour 50 exemplaires). Il est donc nécessaire de rééditer le document en intégrant les circuits de l'ancienne Communauté de communes de Mur-es-Allier.

Le service PAH (Pays d'Art et d'Histoire) travaille en collaboration avec la MDT pour la mise à jour des fiches : circuits, cartographies, textes, illustrations. Le topo-guide sera vendu dans les bureaux de la MDT (Maison du Tourisme). Les circuits sont entretenus par l'association Randonnée en Livradois-Forez.

→ une convention doit être signée avec la MDT pour convenir du partenariat et notamment de la commercialisation **(projet de convention en annexe dans l'espace collaboratif)**

→ Une proposition de tarif de vente est en discussion au sein de la commission, a priori 6 € (pour être en cohérence avec le reste de la collection)

L'assemblée approuve ces propositions.

n°délibération	votants	Pour	Contre	Abstention
41	42	42		

6-2 Pays d'Art et d'Histoire : Tarif pour le service éducatif

Depuis que la MDT ne commercialise plus de visites guidées pour les scolaires (différentes des « visites-ateliers »), le PAH a des demandes de collèges extérieurs au territoire pour faire découvrir le quartier ancien de Billom (demande principale). Le service PAH n'a pas de tarifs de visite guidées « simples » pour des établissements hors territoire (uniquement

pour des demandes de visites + atelier soit 1/2 journée, ref délib n°44 – mai 2016).

La commission propose la création d'un nouveau tarif pour les écoles et collèges extérieurs à Billom Communauté :

- forfait de 80 € si le groupe est moins de 20 élèves, et 4€/ élève si le groupe est supérieur à 20 élèves pour des visites guidées de 1h à 1 h 30, et ce à partir du 1^{er} mai

L'assemblée approuve cette proposition tarifaire. Patrick CHAVAROT s'abstient

n°délibération	votants	Pour	Contre	Abstention
42	42	41		1

Retrouver dans l'espace collaboratif le tableau récapitulatif de l'ensemble des tarifs afférents aux actions du PAH.

7. Mobilités

Rapporteur : Jean-Pierre BUCHE

Renforcement de la ligne 23

Les services de la Région sont venus présenter, le 20 avril dernier en commission mobilités, des scénarios pour une desserte de la gare de Vertaizon (ainsi que demandé depuis février 2020), voire de Clermont-Fd.

Plusieurs scénarios sont proposés **(voir diaporama dans l'espace collaboratif)** et au regard du coût pour l'utilisateur que représenterait le fait de prendre le bus jusqu'à Chignat, puis le train, voire la T2C après (environ 8 €/trajet/personne contre 4,60 €/trajet/personne avec la P 23 + T2C), la commission a retenu la solution du renforcement de la P 23 existante avec 2 A/R par jour complémentaires. Le coût de ce service supplémentaire serait de l'ordre de + de 102 000 € HT qui serait pris en intégralité par la Région.

Il s'agirait des lignes expérimentales avec des bilans intermédiaires.

La Région avait besoin d'une réponse pour le 1^{er} mai. Aussi, le bureau du 24 avril a donné un accord de principe dans la mesure où : il n'y a pas de

coût pour Billom Co et que la ligne est expérimentale et pourra être réajustée.

Un important travail de communication sera à faire auprès des habitants car, de toute évidence, ces lignes de bus sont méconnues voire totalement inconnues du grand public.

Discussion :

Cyril GONZALEZ : connaît-on la fréquentation de cette ligne 23 actuellement ?

Jean-Pierre BUCHE : non nous n'avons pas les données. Nous avons quelques soucis de communication avec les services de la Région, ce n'est pas encore un véritable partenariat. Si cela ne donne rien on fera le point.

Monsieur le Président : on peut penser que la fréquentation sera meilleure puisque ce sont des nouveaux services. Cela ne dégrade pas le service existant. On va ainsi offrir un meilleur service. On a beaucoup parlé de pertes de charges, on n'est jamais rentré dans les coûts cumulés et l'harmonisation des tarifs.

Cyril GONZALEZ : il y a eu une étude sur la mobilité il y a quelques mois, quels sont les besoins des populations suite à cette enquête ?

Monsieur le Président : il s'agit de l'étude du Conseil départemental. Cela n'a pas amené d'éclairage particulier.

Jean-Michel CHARLAT : la Région avait proposé plusieurs fois de mettre des lignes sur Cournon (pour permettre aux habitants de rejoindre les services médicaux, pôle emploi...), pour l'instant il n'y a pas de propositions.

Monsieur le Président : on leur a demandé de profiter des travaux sur le pont de Cournon pour faire une étude, travailler avec le SMTC ; ils nous ont dit qu'ils allaient faire des propositions.

Sylvie DUCATTEAU : c'est la moindre des choses d'accepter ces deux rotations, mais je trouve qu'on nous balade un peu (Département et Région) vis à vis des enjeux économiques et écologiques. Ne faudrait-il pas que l'on travaille plus sur des scénari même si ce n'est pas notre compétence ?

Monsieur le Président : ce n'est pas une finalité pour nous, c'est une demande qui a été faite quand on a commencé de travailler avec la Région, notre première demande c'était le rabattement sur Chignat.

Jean-Pierre BUCHE : ce n'est pas satisfaisant en effet ; nous avons cette réponse que nous attendions depuis longtemps ; c'est plus

difficile de dire cela à Raphaëlle Jenin qui est technicienne, on a rencontré F. Aguilera, il y a eu les différentes études depuis 10 ans (Grand Clermont sur le train, Conseil départemental pour le deuxième pont, étoile ferroviaire...).Je pense qu'il faut mettre sur le tapis le problème du train. La commission mobilités pourrait se positionner là dessus.

Le schéma cyclable : il y a un conflit d'intérêt : deux positions qu'il faudra trancher : utilisation ou pas de l'emprise de la voie ferrée ou pas. Il faudrait une réponse rapide pour cela

Jean-Michel CHARLAT: si on fait la piste sur la ligne actuelle et si le train revenait, on prendrait la décision de la déplacer, mais cela serait une double peine en terme de coût, en tant que maire je souhaite que l'on ne mette pas la piste sur la ligne.

Monsieur le Président : on peut faire la piste sur la ligne sans déposer les rails ; pour avoir une meilleure coordination, on a écrit au président du Conseil départemental pour solliciter une réunion pour leur présenter le schéma ;

On demandait au départ Billom-Chignat, mais ils nous ont proposé mieux ; il n'est pas question de mettre un centime sur cela. J'ai dit à Mme Jenin que la Région s'était engagée oralement, ce n'est pas écrit dans la convention ;

Jean-Pierre BUCHE : A partir de 2026 sera mis en place le projet Inspire avec un cadencement important.

L'assemblée approuve la proposition, Cyril GONZALEZ s'abstient

n°délibération	votants	Pour	Contre	Abstention
43	42	41		1

Départ de Jean Michel CHARLAT (pouvoir à Eric PIREYRE)

8. Économie

Rapporteur : Jean Jacques CAVALIERE

Bail et loyer du multiple rural de Chauriat

La SARL Lebrat a signé, en 2002, un bail commercial avec la Communauté de communes de Mur-ès-Allier pour la location du multiple rural de Chauriat comportant une surface de vente avec une partie épicerie, un laboratoire de boulangerie-pâtisserie, des vestiaires et sanitaires équipés.

En novembre 2013, la Communauté de Communes de Mur-ès-Allier avait acté une baisse du loyer, une revoyure triennale du loyer (sur l'indice du coût de la construction) et non annuelle, et ce, en raison d'augmentations conséquentes pour lesquelles le locataire avait interpellé l'EPCI, notamment au regard de sa situation financière.

Le bail de 9 ans a pris «fin en 2022» mais est reconduit par tacite prolongation.

En janvier 2023, la Billom Communauté a appliqué, conformément au bail, l'augmentation mensuelle triennale (soit + 200 €) portant le loyer à 1 698,21 € TTC.

Monsieur Lebrat, fin avril, a contacté Maurice Deschamps (Maire de Chauriat) et a adressé un mail au Président pour alerter sur le risque de fermeture du commerce de proximité en s'appuyant sur la situation inflationniste du moment.

Avec la préoccupation de maintien d'un commerce de proximité et d'équité entre les locataires d'une activité sur le territoire, le bureau réuni le 09 mai propose :

- de maintenir le loyer du multiple rural de 2022 soit un montant de 1 364,73 € HT) à compter du 1^{er} juillet 2023,
- d'indexer les augmentations suivant l'indice des loyers commerciaux (ILC) par période triennale.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer un nouveau bail à partir du 1^{er} juillet 2023.

Discussion :

Monsieur le Président : les boulangers font partie des professions très impactées par la crise énergétique.

L'assemblée approuve les propositions ci-dessus.

n°délibération	votants	Pour	Contre	Abstention
43	42	42		

9. Finances

Rapporteur : Dominique VAURIS

Attribution de marché pour le pacte fiscal et financier

Rappel :

Le 26 septembre 2022 par délibération n°61, le conseil communautaire a pris la décision de lancer un Pacte Fiscal et Financier.

Un cahier des charges a été élaboré et validé par la commission finances du 16 mars 2022

Le bureau d'étude proposera une méthodologie d'élaboration du pacte financier et fiscal, qui sera la traduction financière du projet de territoire de l'EPCI. Il constituera la base de sa mise en œuvre et sera le garant de sa soutenabilité financière pour l'EPCI et ses communes membres. Il tiendra compte, notamment dans l'équilibre financier de l'EPCI et de ses communes membres, des attributions de compensation.

L'objectif recherché est d'organiser contractuellement et de coordonner certaines décisions, notamment dans les domaines financiers et fiscaux afin de formaliser un accord global entre les communes et l'EPCI dans une perspective de gestion à moyen terme.

Le bureau d'étude devra simuler les impacts des propositions sur les ressources de l'EPCI et des communes membres sur la période 2023/2028.

A l'issue de la consultation 6 bureaux d'études ont répondu.

Il est proposé de retenir Partenaire Finances Locales pour un montant tranche ferme de 31 920 € TTC , et un coût optionnel par réunion de 1 320

€ TTC.

	PRIX sans options	NOTE PRIX (50%)		NOTE VALEUR TECHNIQUE (50%)		NOTE FINALE / 10
		NOTE (/10)	NOTE PONDEREE	NOTE (/10)	NOTE PONDEREE	
PFL	31 920,00 €	10,0	5,0	9,0	4,5	9,50
CALIA	37 920,00 €	9,5	4,7	9,0	4,5	9,23
KLOPFER	39 930,00 €	9,0	4,5	7,0	3,5	7,99
EXFILO	42 270,00 €	8,5	4,2	7,0	3,5	7,74
FCL	55 995,00 €	6,4	3,2	7,0	3,5	6,70
KPMG	58 871,98 €	6,1	3,0	7,0	3,5	6,55

Proposition de gouvernance de l'étude :

- groupe projet : commission finances + DGS (et autres techniciens communautaires si besoin) + les DGS de Billom, Vertaizon et Mur-sur-Allier.
- COPIL : la conférence des maires + la commission finances

Discussion :

Monsieur le Président : c'est important pour les communes puisque chacune aura sa rétrospective et prospective.

L'assemblée approuve les propositions ci-dessus.

n° délibération	votants	Pour	Contre	Abstention
44	42	42		

10. Questions diverses

→ Décisions du bureau :

Par délibération n°36 du 07 septembre 2020 le conseil a délégué au bureau l'attribution des subventions dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat et de la bourse coup de pouce.

Le bureau du 24 avril 2023, a accordé :

Dans le cadre de la bourse coup de pouce : 250 € à S. POURTIER (Billom) pour le permis de conduire. Action citoyenne à l'épicerie solidaire.

Dans le cadre de l'OPAH :

- 57 600 € à Mme MONTET-DEBACHY (Billom) propriétaire bailleur : très dégradé /secteur renforcé / prime sortie vacance ; à ce propos le bureau décide de considérer un seul logement (situation initiale) quelque soit le nombre de logements projetés
- 1 750 € à Mme MAGOT (Vertaizon) : Propriétaire occupant : précarité énergétique
- 1 790 € à M. RAMOS (Mur-sur-Allier) : Propriétaire occupant : adaptation
- 1 375 € à Mme LEGAGNEUR-MELIN (St-Jean) : Propriétaire occupant : précarité énergétique.

→ **Virements de crédits** : Dans le cadre de la mise en œuvre de la M57, il est possible de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion du chapitre des charges de personnel.

Le président doit informer l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de la séance la plus proche.

Début mai, nous avons reçu un courrier de la Préfecture nous informant des montants définitifs de fraction de TVA pour l'année 2022. Billom Communauté doit reverser 25 019€ de trop perçu.

Un mandat de ce montant doit être fait au compte 673 (titres annulés sur exercice antérieur) mais nous n'avons pas assez de crédits au chapitre 67. Un virement de crédit a été fait comme suit :

- 25 019€ au compte 617 (études et recherches) chapitre 011 fonction 020
- + 25019€ au compte 673 (titres annulés sur exercice antérieur) chapitre 67 fonction 01

→ **Ecole de musique** : Pour information conformément au projet d'établissement le dispositif Dumiste (intervention d'un enseignant spécialisé dans les écoles du territoire) va être étendu de 3 h à 10 hebdomadaires à la rentrée de septembre 2023. Les modalités précises vous seront présentées fin juin.

→ **Leader (départemental) 2023-2027** : dans le cadre de la création du comité de programmation départemental le PETR doit désigner 6 élus, pour Billom Communauté sont désignés Nathalie MARIN comme titulaire et Jean Pierre BUCHE comme suppléant.

→ **Sentiers d'interprétation du Val D'Allier** : La pose des pupitres thématiques, de la table paysagère des trois circuits de découverte du patrimoine du val d'Allier (sur Chauriat, Dallet et Pérignat) et les flèches directionnelles, s'est terminée le mardi 25 avril. Au final cette opération d'un coût de 72 015 €HT est financée à 80 % par du Leader Grand Clermont.

→ **Contrat Territorial Litroux Jauron** : l'enquête publique dans le cadre de la Déclaration d'Intérêt Général aura lieu du 07 juin à 9h00 au 07 juillet à 17h. Le commissaire enquêteur (Raymond AMBLARD) se tiendra à la disposition du public au siège de Billom Communauté les 7 juin de 9h à 12h, 22 juin de 14h à 17h, le 07 juillet de 14h à 17h00 et au siège d'Entre Dore et Allier les 12 juin de 9h00 à 12h, 27 juin de 14h à 17h00.

→ **Représentation dans les organismes et autres sujets**

- **Collège du Beffroi à Billom : Dominique VAURIS** : vous avez reçu un courrier pour une manifestation sur le parvis du collège jeudi 25 mai à 17h00, pour soutenir le personnel (enseignant et administratif) car il est prévu de nouveau un changement de principal. Le poste précédent n'a pas été déclaré vacant, donc tant que cela n'est pas le cas ce sera toujours des remplaçants.

Monsieur le Président : j'ai écrit au Président des maires ruraux, j'ai saisi l'inspecteur d'Académie.

Janick DERRIEN : Mme Page (principale 2020 à 2022) était détachée, M. Freissinet (2022-2023) était en délégation de son poste de Mondory à Thiers il était en fin de mandat sur cet établissement et était obligé de demander une mutation, même s'il a demandé Billom, le poste n'étant pas vacant, il a

obtenu son deuxième vœu (Virlogeux à Riom). On ne remet pas en cause sa mutation, cela ne nous regarde pas, on regrette l'instabilité sur le poste.

- **Forum Alimentaire Territorial : Bruno VALLADIER** : c'est cette semaine, avec une plénière vendredi à La Roche Noire.

- **Programme de gestion des risques : Bruno VALLADIER** : je me suis inscrit sur un programme de gestion des risques, cela nous permet de nous rendre compte que si un jour il y a un pépin il nous manque beaucoup de choses, je me suis inscrit aussi sur les feux de forêt.

- **Baisse des subventions culturelles de la région AURA : Patricia BUSSIÈRE** : a été annoncé une coupe franche pour le festival du court-métrage, nous allons être impactés dans la mesure où de nombreuses écoles participent. Ne peut-on pas faire un vœu, une motion ? Il y a actuellement une pétition à signer sur change.org

Sylvie DUCATTEAU : les soirées coups de cœur touchent de 100 à 200 personnes à chaque fois, l'Ecole va au cinéma concerne 2 000 élèves. Vont aussi être impactées par ces baisses des compagnies de spectacles vivants, et des salles de spectacles.

Monsieur le Président : je ferai un courrier au Président de Région pour faire part de notre inquiétude.

- **Ecopole : Jean-Pierre BUCHE** : des travaux se terminent : la halle et le local pour le gardiennage ; les ecopolys cette année seront le 9 septembre avec un temps réservé aux élus le vendredi à 17H.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Président clôt la séance à 20h22

Le 26 juin 2023

Le secrétaire de séance,
Jean-Jacques CAVALIERE

Le Président,
Gérard GUILLAUME



Billom Communauté
35 avenue de la gare
63160 BILLOM